

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Admission de produits irrécouvrables

L'an deux mil dix vingt-quatre,

Le 10 du mois d'octobre, à 20h00,

Se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Mériel, sous la présidence de Monsieur Jérôme FRANÇOIS, Maire, dûment convoqués le 03 octobre 2024,

Étaient présents : M. FRANÇOIS, Maire - Mme QUESNEL - M. CHAMBERT - Mme TOURON - M. COURTOIS – M. BERGER - Mme MAGNÉ - M. CHAMBÉLIN - Mme BOUVILLE – M. GONIDEC - Mme SCHMITT – M. BEAUNE - M. BRUCKMÜLLER - M. GRANCHER - Mme ROBERTO – M. JEANRENAUD – M. ROUXEL – M. NEVE - M. DUMONTIER - M. RUIZ – Mme DOUAY

Formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient absents :

Absents excusés :

Mme SANTOS FERREIRA donne pouvoir à Mme ROBERTO
Mme LAPLAIGE donne pouvoir à Mme TOURON
M. VACHER donne pouvoir à M. RUIZ
Mme FONTAINE AUGOUY donne pouvoir à Mme MAGNÉ
Mme NORMANT donne pouvoir à M. FRANÇOIS
Mme ANDRÉAS donne pouvoir à M. BEAUNE
M. BELLACHES donne pouvoir à M. COURTOIS
Mme DENEUVILLE donne pouvoir à M. JEANRENAUD

Secrétaire de séance : Mme ROBERTO

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de présents : 21
Nombre de pouvoirs : 8
Nombre de votants : 29

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'articles N°30 L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales,

CONSIDÉRANT, la demande du comptable public de régularisation des écritures de créances éteintes,

CONSIDÉRANT, l'état des produits irrécouvrables dressé et certifié par Monsieur le Receveur Municipal qui demande l'admission en non-valeur et, par la suite, la décharge des comptes de gestion,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le 11 OCT 2024

ID : 095-219503927-20241011-D35_1110-DE

DÉCIDE de mettre en créances éteintes, sur le budget 2024, un montant s'élevant à : 1 122.59€ selon l'annexe jointe,

DIT que les crédits ont été inscrits au Budget primitif 2024.

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,
Jérôme FRANÇOIS



[Handwritten signature in blue ink]

« Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture du Val d'Oise
- date de sa publication

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai »



22300_RV12_ETAT_PRESENT_ADMISS_

EDITION HELIOS

Présentation en non valeurs
 arrêtée à la date du 02/07/2024
 095012 SGC L'ISLE-ADAM
 22300 - MERIEL

Exercice 2024

Numéro de la liste 6265982015
 Type de liste : Non valeur

11 pièces présentes pour un total de 1122,59

Tranches de montant

Exercice pièce	Référence de la pièce	N° ordre	Imputation budgétaire de la pièce	Objet pièce	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
Inférieur strictement à 100 Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1000	2022 T-285	7	1 7067-20-	86-Centre aéré	540.01	Surendettement et décision effacement de dette
Supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictement à 5000	2022 T-115	4	1 7067-20-	86-Centre aéré	582.58	Surendettement et décision effacement de dette
Supérieur ou égal à 5000	2022 T-285	0	2 7067-251-	83-Cantine enfants	0	Surendettement et décision effacement de dette
Supérieur ou égal à 5000	2022 T-50	0	2 7067-20-	86-Centre aéré	0	Surendettement et décision effacement de dette

Nature Juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	N° ordre	Imputation budgétaire de la pièce	Objet pièce	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
Particulier	2022 T-285	2022 T-285	1	7067-20-	86-Centre aéré	59.07 €	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2022 T-115	2022 T-115	1	7067-20-	86-Centre aéré	70.89 €	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2022 T-285	2022 T-285	2	7067-251-	83-Cantine enfants	72.76 €	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2022 T-50	2022 T-50	2	7067-20-	86-Centre aéré	76.79 €	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2022 T-50	2022 T-50	1	70632-251-	86-Centre aéré	78.59 €	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2022 T-115	2022 T-115	2	7067-251-	83-Cantine enfants	87.32 €	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2022 T-50	2022 T-50	3	7067-251-	83-Cantine enfants	94.59 €	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2021 T-720	2021 T-720	2	7067-20-	86-Centre aéré	100.42 €	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2021 T-720	2021 T-720	1	70632-251-	86-Centre aéré	104.78 €	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2021 T-720	2021 T-720	3	7067-251-	83-Cantine enfants	121.42 €	Surendettement et décision effacement de dette
Particulier	2021 T-645	2021 T-645	1	70632-421-	86-Centre aéré	255.96 €	Surendettement et décision effacement de dette
					TOTAL	1 122.59 €	

